

## Règlement intérieur – Cantine et Garderie

### 1. Comportements attendus

L'inscription à la cantine ou à la garderie engage les enfants et leurs parents à respecter les règles suivantes :

- Respect du personnel encadrant
- Obéissance aux consignes données
- Respect des camarades
- Respect des règles de vie en collectivité
- Respect de la nourriture
- Respect du matériel
- Respect des locaux

Tout manquement entraînera des sanctions.

### 2. Fonctionnement de la cantine

a - **Trajet** : Le trajet entre la cour de l'école et la cantine doit se faire en rangs deux par deux, sans courir, en suivant les consignes du personnel.

b - **Vestiaire** : L'arrivée dans le vestiaire doit se faire dans le calme, sans bousculade. Les jeux sont déposés dans une caisse prévue à cet effet.

c - **Placement** : Les enfants sont placés à table selon les consignes du personnel pour limiter les conflits.

d - **Repas** : Les repas se déroulent dans le calme. Il est interdit d'interpeller d'autres enfants à distance. En cas de besoin, l'enfant doit lever la main sans se déplacer. Le gaspillage sera sanctionné.

e - **Fin du repas** : Les enfants de primaire trient leurs déchets, rangent leurs couverts et déposent leurs plateaux dans les espaces dédiés.

f - **Sortie de table** : Les enfants rejoignent la cour ou le vestiaire selon leur niveau, en silence et en rangs deux par deux.

La cantine est un moment important de la journée. Elle doit rester un lieu calme où chacun peut se détendre et apprécier son repas dans de bonnes conditions.

### 3. Sanctions

a - **Jets de nourriture ou dégradation de matériel** : L'enfant devra participer au nettoyage. En cas de dégradation, les parents pourront être facturés.

b - **Objets interdits à la cantine** : Les jeux personnels (billes, cartes, figurines...) sont interdits et seront confisqués pendant une semaine.



c - **Bousculade, chahut, bagarre** : Les enfants impliqués seront séparés temporairement pour un retour au calme. La durée sera déterminée par le personnel.

d - **Mauvais comportement en récréation ou garderie** : Les règles sont identiques à celles de l'école. Tout comportement violent entraîne un isolement temporaire.

e - **Non-respect grave (insolence, agressions verbales...)** :

- 1er avertissement : courrier aux parents
- 2e avertissement : courrier + SMS, exclusion d'un jour (dans la semaine suivant le manquement)
- 3e avertissement : exclusion d'une semaine (dans les deux semaines suivant le manquement)
- Après 3 avertissements : exclusion définitive possible

#### **4. Horaires**

Cantine (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :

- 1er service : **11h45 à 12h30**
- 2e service : **12h30 à 13h20**

Garderie (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :

- Matin : **07h30 à 08h30**
- Accueil en classe : **08h30 à 08h45**
- Soir : **16h30 à 19h00**

Téléphone de la garderie : **06.48.77.13.19**

#### **5. Fonctionnement de la garderie**

Matin : **après 08h30**, plus aucun enfant ne sera accepté à la garderie. Les familles doivent se présenter directement aux grilles de l'école. Le hall restera fermé.

Soir : les enfants non-inscrits à la garderie seront conduits à la grille du parking de la salle des fêtes à 16h30. Les **personnes autorisées** devront être présentes à cet endroit. Passé l'horaire, les enfants seront automatiquement conduits en garderie, sauf autorisation écrite préalable permettant leur départ autonome.

Les enfants inscrits à la garderie ne pourront être récupérés qu'à **partir de 16h45**. Pour cela, veuillez sonner à la porte du hall.

Toute modification d'inscription ou de personne habilitée doit être transmise par écrit **avant 09h le jour même** (billet remis à l'enseignant).

La première demi-heure est systématiquement facturée pour :

- tout enfant présent à la garderie du matin,
- tout enfant inscrit à la garderie du soir,
- tout enfant non récupéré à temps à la sortie de l'école.

## 6. Matériel à fournir

- Un goûter est à fournir pour chaque enfant inscrit à la garderie du soir.

**A voir avec l'équipe enseignante directement :**

- **Pour les enfants de Petite Section** : deux jeux de draps sont à fournir. Le linge propre est à ramener une fois par mois (**le 4e jeudi du mois**). Le linge sale vous sera restitué le lendemain.
- Lors des vacances scolaires, les draps sales seront rendus le vendredi précédant le départ et les draps propres devront être apportés le lundi de la rentrée.
- **Chaque enfant** doit disposer d'une paire de chaussons et d'une poche de rangement. Sans chaussons, l'accès au terrain extérieur pourra être refusé, en particulier en cas de mauvais temps.

## 7. Absences et retards

Absence de l'enfant : Ne seront déduits que les jours d'absence à partir de 4 jours consécutifs à condition de d'avoir prévenu la mairie et de fournir un certificat médical.

Absence des enseignants : uniquement si grève annoncée

Aucun autre motif ne pourra donner lieu au remboursement de repas, compte tenu de la mensualisation des coûts de la cantine scolaire.

Garderie du soir : tout retard après 19h sera facturé de 15€.

## 8. Documents à fournir

Pour toute modification d'inscription, merci de contacter les services périscolaires :

- Par mail : [administratif@houllbec-cocherel.fr](mailto:administratif@houllbec-cocherel.fr) / [secretariat@houllbec-cocherel.fr](mailto:secretariat@houllbec-cocherel.fr)
- Par téléphone : 02 32 36 07 09

Les documents suivants sont obligatoires pour l'inscription :

- Formulaire d'acceptation du règlement intérieur
- Attestation de sortie (classe et garderie)
- Fiche des personnes autorisées à récupérer l'enfant et contacts d'urgence
- Formulaire d'inscription à la cantine et à la garderie
- Fiche de renseignement **accompagnée d'une photo de l'enfant**
- Fournir une boîte de mouchoir par enfant (courant septembre)
- Fournir une ramette de papier par famille (courant septembre)

**Sans ces documents, l'accès à la cantine et à la garderie ne pourra être autorisé.**